

Les Visites Sanitaires d'élevage

L'arrêté ministériel du 24/09/2015 a institué des visites sanitaires obligatoires pour les filières bovine, ovine, caprine, porcine, avicole et apicole. Pour les bovins, il s'agit de visites annuelles prévues pour durer une demi-heure environ. Après le thème de la biosécurité pour 2017 et 2018, le bien-être animal abordé en 2019, la gestion du parasitisme en 2020, place au registre d'élevage sur 2021. D'autres espèces sont aussi visées...

Les principes généraux de la Visite Sanitaire Bovine (VSB)

Ces visites s'intègrent dans l'évolution du système de surveillance des élevages bovins ; elles ont pour objet :

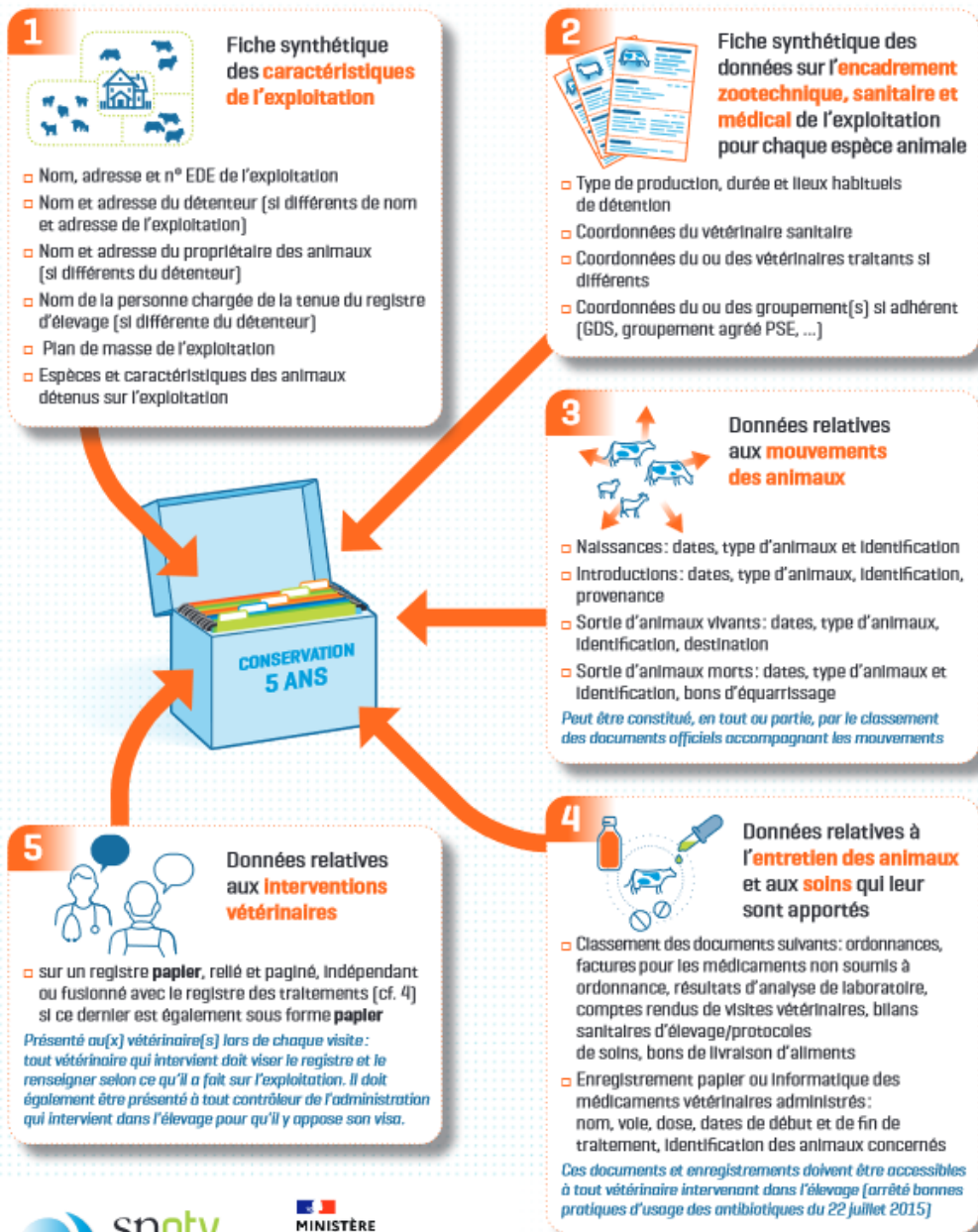
- De sensibiliser les éleveurs à la prévention et la maîtrise des risques sanitaires.
- De recueillir certaines données relatives à la gestion sanitaire dans les élevages afin d'en établir à terme une analyse globale au niveau départemental.

Tous les élevages de 5 bovins ou plus sont concernés.

Un thème central pour les bovins en 2021 : le registre sanitaire d'élevage et son utilisation

Le registre d'élevage

(arrêté du 5 juin 2000)



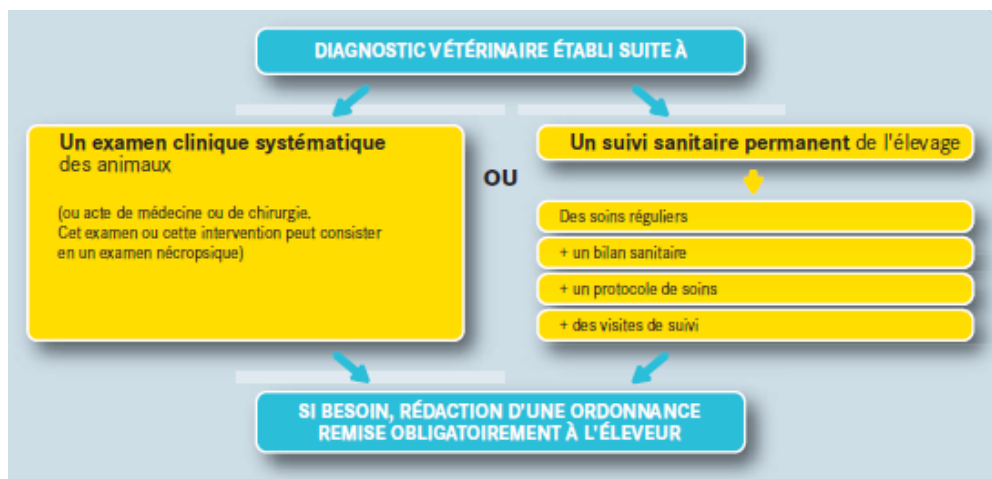
Les Visites Sanitaires d'élevage

Cette thématique si elle n'est pas nouvelle (le registre d'élevage est obligatoire depuis 2000 et un modèle a été largement diffusé par le GCDS à tous ses adhérents) a cependant le mérite de rappeler ce point réglementaire et d'engager le dialogue entre les principaux utilisateurs de ce document (éleveurs et vétérinaires) pour préciser son utilisation mais aussi lever les freins éventuels qui expliqueraient l'absence de valorisation de ces enregistrements.

Une « articulation » possible entre VSB et bilan sanitaire d'élevage

Le décret sur la prescription hors examen clinique d'avril 2007 permet aux vétérinaires la prescription et la délivrance de médicaments sans être "au chevet du malade" sous certaines conditions, dont la réalisation d'un bilan sanitaire de l'élevage, payant, qui permet de définir les pathologies dominantes de chaque élevage et le protocole de soin éventuellement associé quand il s'agit de maladies courantes fréquemment gérées par l'éleveur. Ces deux interventions peuvent être couplées pour limiter les déplacements.

De plus, pour inciter les jeunes agriculteurs à adhérer à cette démarche, le GDS Corrèze finance le premier bilan prescription et s'associe à cette visite pour réaliser un audit complet des élevages des J.A. avec un cofinancement du Conseil Général de la Corrèze. Les analyses jugées opportunes en concertation avec le vétérinaire de l'élevage sont aussi intégralement financées à hauteur de 250€



Comment bénéficier de ces dispositifs ?

ÉTAPES DE RÉALISATION D'UN BILAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

ÉTAPE 1 : organisation de la visite annuelle de bilan

- programmation à l'avance,
- au sein de l'exploitation,
- en présence de l'éleveur et des animaux.

ÉTAPE 2 : recueil d'informations au cours de l'année

- visites régulières au cours de l'année,
- registre d'élevage,
- analyses de laboratoires etc.

ÉTAPE 3 : évaluation de l'état clinique des animaux

Sans pour autant réaliser un examen clinique individuel de tous les animaux.

ÉTAPE 4 : rédaction d'un document de synthèse

- 1 Coordonnées du vétérinaire et de l'éleveur.
- 2 Informations cliniques, techniques etc.
- 3 Liste des pathologies auxquelles l'élevage a déjà été confronté.
- 4 Pathologies prioritaires.

CONTENU DU PROTOCOLE DE SOINS

1 Mesures générales de prévention.

2 Pathologies prioritaires :

Mesures sanitaires de lutte.

Modalités de mise en œuvre des traitements.

Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite.

3 Autres pathologies déjà rencontrées :

Modalités de mise en œuvre des traitements.

Critères d'alerte sanitaires déclenchant une visite.

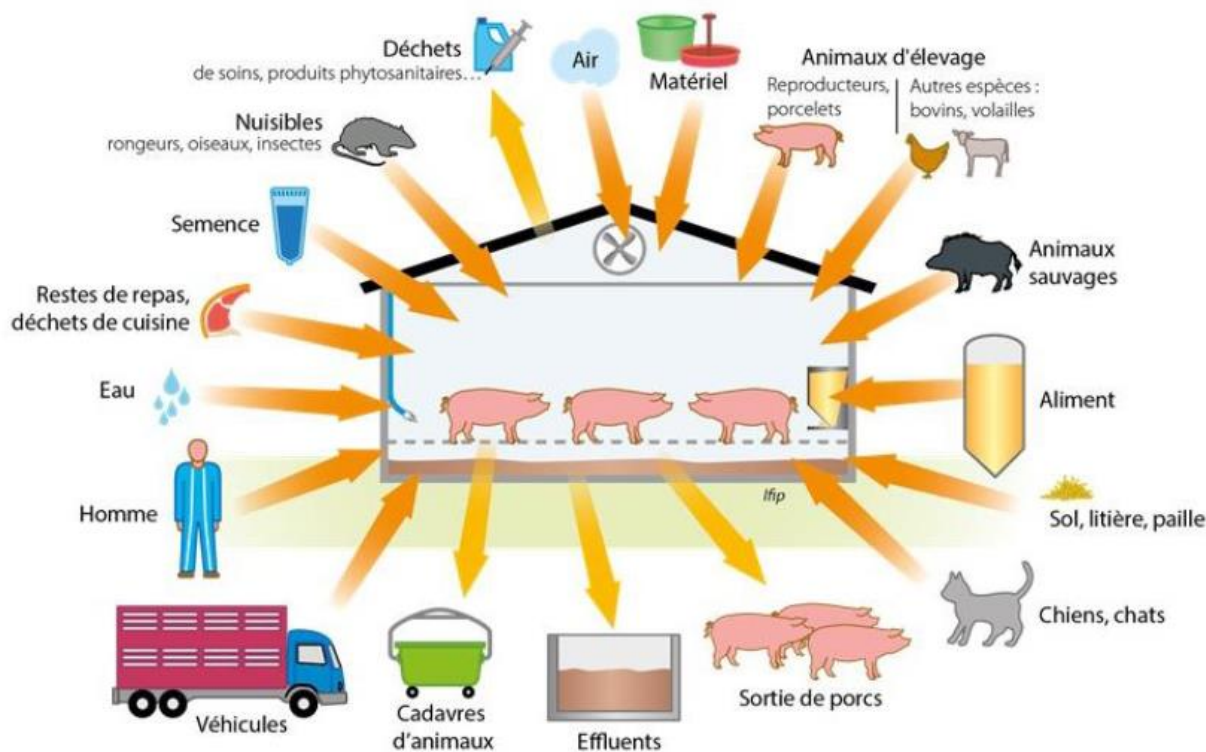
4 Informations à communiquer au vétérinaire afin de faire suivre l'évolution de l'état sanitaire.

- 1- Choisir un vétérinaire responsable du suivi sanitaire permanent de l'atelier : ce vétérinaire (ou la structure vétérinaire) sera le seul habilité à la prescription sans visite systématique.
- 2- Consigner dans le registre d'élevage le nom du vétérinaire traitant choisi
- 3- Chaque année, le vétérinaire traitant réalise un bilan sanitaire d'élevage au cours d'une visite programmée à l'avance
- 4- A l'issue de ce bilan, le vétérinaire rédige un protocole de soins qui définit les mesures sanitaires de prévention pour les pathologies prioritaires du cheptel.
- 5- L'éleveur peut traiter les affections listées dans le protocole de soins avec une prescription à distance du vétérinaire traitant.
- 6- Le vétérinaire doit effectuer à minima une visite de suivi notamment à l'occasion des soins
- 7- Renouvellement des ordonnances : le nouveau dispositif réglementaire permet le renouvellement pendant un an des médicaments préventifs de la liste positive éventuellement inscrits sur ces ordonnances.

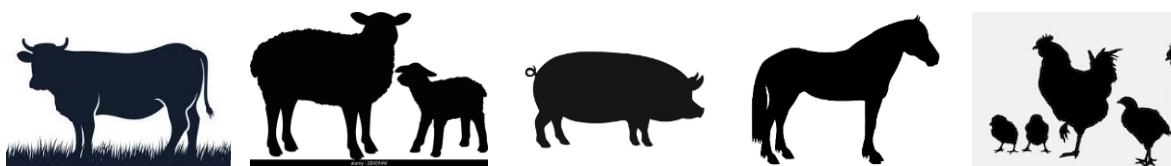
Les Visites Sanitaires d'élevage

Et pour les autres espèces ?

Des thématiques adaptées sont déclinées sur deux ans afin de permettre de visiter l'ensemble des élevages visés dans les différentes filières : la Biosécurité fait partie des thèmes dominants déclinés notamment pour les élevages avicoles et porcins avec un focus sur les différentes sources de contamination potentielle d'un élevage :



Filière Bovine Ovine/caprine Porcine Equine Avicole



	Bovine	Ovine/caprine	Porcine	Equine	Avicole
<i>Texte légal</i>	IT 2021-92	IT 2021-136	IT 2020-43 et 2021-315	IT 2022-43	IT 2020-564
<i>Rythme</i>	ANNUEL	BIENNAL	BIENNAL	BIENNAL	BIENNAL
<i>Thématique</i>	REGISTRE D'ELEVAGE	REGISTRE D'ELEVAGE	BIOSECURITE EN ELEVAGE	BIEN ETRE ANIMAL	BIOSECURITE EN ELEVAGE
<i>Exploitations concernées</i>	PLUS DE 5 BV	AU MOINS 50 OVINS OU CAPRINS	ELEVAGES COMMERCIAUX ET NON COMMERCIAUX	DETENTEURS DE 3 EQUIDES ET +	ELEVAGES DE PLUS DE 250 VOLAILLES
<i>Paiement par l'Etat</i>	4 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV	8 AMV
CALENDRIER					
<i>Lancement des visites</i>	15/02/2021	01/05/2021	01/02/2021	01/02/2022	21/09/2020
<i>Fin des visites</i>	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2023	31/12/2022
<i>Fin des saisies</i>	31/01/2022	31/01/2022	31/01/2022	31/01/2024	31/01/2023

Le BSE pré rempli édité par le GDS

- ✓ Des informations complètes sur le cheptel, éditées à partir de la BDNI
- ✓ Le bilan sur 3 ans des naissances, des mortalités avec le détail par âge
- ✓ La synthèse des données de reproduction sur 3 campagnes avec la productivité numérique nette

Les Visites Sanitaires d'élevage

Bilan sanitaire d'élevage Ateliers bovins allaitants

Période : 01/08/2015 au 31/07/2016

VÉTÉRINAIRE

Nom, adresse et numéro d'ordre du vétérinaire :

ELEVAGE

N° SIRET :

Adhérent à Bovin Croissance []

Autres production(s) et/ou autre(s) espèce(s) : Porcin

Nom(s) du ou des éleveurs ayant participé au bilan :

Description générale

Animaux présents à la date début de période (01/08/2015) et à la date fin de période (31/07/2016)

Age	0-6 mois		6-12 mois		12-24 mois		24-36 mois		Plus de 36 mois	
Dates	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16	01/08/15	31/07/16
Mâles	19	9	21	32	0	0	1	1	3	3
Femelles	17	16	21	28	15	16	14	15	105	99
Total	36	25	42	60	15	16	15	16	108	102

Mouvements des animaux

Bilan des entrées et sorties

	ENTRÉES				SORTIES			
	Campagne N-1		Campagne N		Camp N-1		Camp N	
	Nb.	Contrôles	Nb.	Contrôles	Nb.	Nb.	Nb.	Nb.
Naissance	104		101		Élevage	75	60	
Achat	10	0	0	0	0	0	0	Boucherie
Pension	0	0	0	0	0	0	0	Mort
								Pension
Total	114	0	108	0	0	116	105	

Sur la période du 01/08/2015 au 31/07/2016
 Nombre de bovins notifiés en transhumance : 0
 Taux de rotation : 3,3
 Nombre total de réformes :

Synthèse des données sur la reproduction

Nombre de génisses vêlant	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N
< 28 mois	0	0	0
28 - 36 mois	7	10	6
> 36 mois	4	4	8
Intervalle vêlage-vêlage (IVV) moyen	407	362	363
Nombre de vache avec IVV > 390 jours	34	13	18
Nombre d'avortements déclarés	0	0	0
Productivité numérique nette	0.79	0.85	0.78

Nombre de femelles âgées de plus de 36 mois au 31/07/2016 et sans vêlage sur la période : 4
 Commentaires :

Données sanitaires de l'élevage au 25/10/2016

BVD : Engagé dans un plan de surveillance	Non
Pratique la vaccination du troupeau reproducteur	
Engagé dans un plan d'assainissement	
Nombre d'animaux IPI, présents le 25/10/2016	
Nombre d'animaux garantis non IPI, présents le 25/10/2016	
PARATUB : Engagé dans le référentiel national de garantie de cheptel paratuberculose	Non
Bénéficie de la garantie de cheptel paratuberculose, le 25/10/2016	Non
Engagé dans un plan d'assainissement	Non
Nombre d'animaux connus positifs, présents le 25/10/2016	
IBR : Appellation, le 25/10/2016	
Nombre d'animaux connus positifs ou vaccinés, présents le 25/10/2016	0

Autres plans en cours :

Bilan des dépistages de prophylaxie

Campagne N-1	Campagne N

Comptage des bovins positifs du 01/08/2015 au 31/07/2016

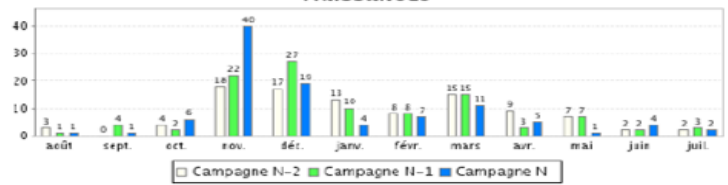
IBR	BVD (IPI)	Paratuberculose
0	0	0

Traitement préventif actuellement mis en oeuvre dans l'élevage

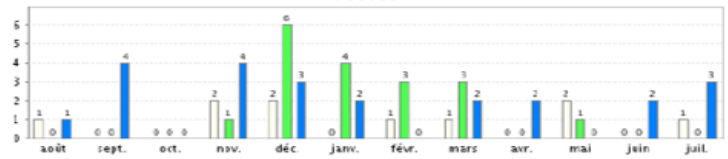
Tableau à développer sur un document annexe	Affection(s) visée(s)	Catégorie(s) d'animaux traités	Traitement(s) administré(s)	Protocole utilisé
TRAITEMENTS AU TARRIEMENT				
TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES				
VACCINATIONS				
AUTRES				

Principaux mouvements par mois

Naissances



Morts



Commentaires :

Mortalités par classe d'âges

Age	Campagne N-2	Campagne N-1	Campagne N	Cause majeure de mortalité (Campagne N)
0 à 2 jours	2	4	6	
2 jours - 1 mois	3	7	7	
1-6 mois	3	6	4	
6-12 mois	0	0	1	
12-24 mois	0	0	0	
> 24 mois	2	1	5	

Taux mortalité veaux 0-12 mois	7,1	18,3	15,8	Alerte > 5%
--------------------------------	-----	------	------	-------------

Le taux de mortalité correspond au nombre de veaux nés au cours de la période et morts avant l'âge de 12 mois divisé par le nombre de naissances ayant eu lieu au cours de la période.

Dans ce cadre, en fonction de la date d'édiction, le taux de mortalité de la dernière campagne pour les veaux-est.

Réformes pour cause sanitaire

Motif	Boiteries	Mammites	Fécondité	Maladies métaboliques	Autres cause sanitaire (préciser)	Je situe mon élevage	
						% de réforme sanitaire = nb. de réformes pour cause sanitaires / nb. total de réformes (cf 53)	
Nombre						Favorable < 5 %	Dégradée 5-10 %
						Très dégradée > 10 %	

Je fais mon bilan reproduction et sanitaire

- ✓ **Bilan reproduction** : ma productivité numérique (taux de gestation, taux de mortalité veaux, IVV)
- ✓ Etat des lieux pathologies, mortalités
- ➔ Niveau d'équilibre ou de **déséquilibre** de mon cheptel
- ➔ La priorité sanitaire de mon élevage



Je détermine la priorité sanitaire de mon élevage